



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radiothérapeutes

Question écrite n° 18754

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les besoins de la France en professionnels de la radiothérapie. En effet, la démographie des professionnels de la radiothérapie risque, à l'horizon 2010, de rejoindre celle des médecins et de se révéler ainsi insuffisante pour couvrir les besoins sanitaires de la France. La CNAMTS évoque un risque d'insécurité des traitements dans un centre sur deux en raison de ce manque de praticiens. Le nombre important d'étudiants choisissant chaque année cette filière ne permettra pas de combler les besoins auxquels notre pays devra faire face du fait de l'évolution de sa démographie. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions afin de renforcer le nombre de radiothérapeutes et de physiciens médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18754

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2024

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)